

Les normes de l'ACNOR peuvent maintenant être visionnées avant l'achat

Le 1^{er} octobre, l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) a lancé un programme pilote qui permet aux travailleurs et aux employeurs d'avoir plus facilement accès aux normes en matière de santé et de sécurité mentionnées dans la législation canadienne.

Le programme pilote, qui sera d'une durée de deux ans, permet de consulter les normes de l'Association citées dans la législation en matière de santé et de sécurité de l'ensemble des provinces et territoires du Canada. Cela représente environ 259 normes au Canada et 40 normes au Nouveau-Brunswick.

Les personnes peuvent maintenant visionner les normes avant de les acheter. Ces dernières sont en format PDF pour consultation seulement et ne peuvent pas être coupées, collées, imprimées ou téléchargées.

« Nous sommes très heureux de collaborer avec l'Association canadienne de normalisation à ce programme », explique l'agent principal de contrôle de Travail sécuritaire NB, Richard Blais. « Nous croyons que le programme sera avantageux pour tous nos intervenants, qu'il s'agisse de petites, moyennes ou grandes entreprises; de syndicats ouvriers; ou d'associations d'industries. En rendant les normes plus accessibles, nous espérons que les lieux de travail les adopteront davantage et finiront par améliorer la sécurité de leurs employés », ajoute-t-il.

Pour accéder aux normes, vous n'avez qu'à aller à **[ohs.csa.ca](https://www.ohs.csa.ca)** et à ouvrir une session. C'est rapide et facile. Cliquez ensuite sur la province désirée (par exemple, Nouveau-Brunswick) pour voir la liste de normes, puis cliquez sur la norme voulue. Pour obtenir de plus amples renseignements, vous n'avez qu'à communiquer avec Richard Blais par téléphone au 506 738-4107 ou par courriel à l'adresse richard.blais@ws-ts.nb.ca.